

LA VOIE PARTAGÉE

Vol. 5 No. 3
décembre 2011



MOT DE LA DIRECTRICE

L'automne aura été porteur de bonnes nouvelles pour la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie (DOM). En effet, à prime abord, soulignons l'ouverture du tronçon Jean-Leman de l'autoroute 30, à Candiac. L'inauguration, présidée par le ministre des Transports et député de Châteauguay, monsieur Pierre Moreau, en compagnie de nombreux autres dignitaires de la région, s'est déroulée sous le soleil, au début de novembre.

Puis, quelques jours plus tard, une autre bonne nouvelle attendait les usagers du réseau de la DOM: l'ouverture de la 4^e voie du pont Honoré-Mercier.

C'est grâce au travail acharné des employés de la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie, et de la collaboration des partenaires que vous êtes, que nous sommes parvenus à nos fins. Merci à tous pour votre patience et votre compréhension.

Je vous souhaite donc une bonne lecture de cette nouvelle parution de La Voie partagée et vous invite à partager ce document à vos collègues. N'hésitez surtout pas à nous faire part de vos commentaires et suggestions.

Passez un bon hiver!

Joceline Béland
directrice

La Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie INAUGURE UN NOUVEAU TRONÇON DE L'AUTOROUTE 30!

Le 6 novembre dernier avait lieu l'inauguration du tronçon Jean-Leman de l'autoroute 30, à Candiac. Ce tronçon autoroutier à quatre voies, de 3,4 km, comprend cinq ponts d'étagement ainsi qu'un pont d'étagement ferroviaire et crée un lien entre le tronçon allant de Châteauguay à l'autoroute 15 et celui débutant à Candiac. Il permet donc aux usagers de la route d'emprunter en continu l'artère qu'est l'autoroute 30, de Châteauguay à Sorel-Tracy, depuis le lundi 7 novembre, au matin.

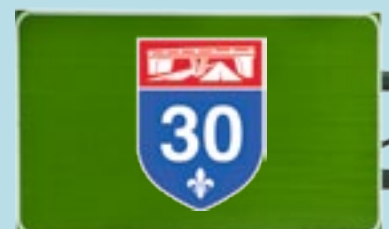


De gauche à droite, Pierre Moreau, ministre des Transports et député de Châteauguay, Nicole Ménard, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de la Montérégie, Fatima Houda-Pepin, députée de La Pinière et Première vice-présidente de l'Assemblée nationale, Lucie Charlebois, députée de Soulanges, Nathalie Simon, préfète de la MRC de Soussillon, et Joceline Béland, directrice de l'Ouest-de-la-Montérégie du ministère des Transports du Québec.

L'ouverture de ce tronçon marque la fin des travaux réalisés en mode conventionnel par le ministère des Transports, plus précisément par la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie.

Rappelons qu'un tronçon demeure toujours en chantier. L'ouverture de la partie Ouest, de Vaudreuil-Dorion à Châteauguay, réalisée en partenariat public-privé, est prévue pour décembre 2012.

Une fois complété, le parachèvement de l'autoroute 30, de Vaudreuil-Dorion à Candiac, aura de nombreux impacts positifs pour les usagers de la route, pour la Montérégie et pour le Québec. En effet, en plus de permettre à la région de se développer économiquement, l'autoroute 30 facilitera les déplacements des usagers en leur donnant un meilleur accès au réseau autoroutier et en réduisant leur temps de déplacement.



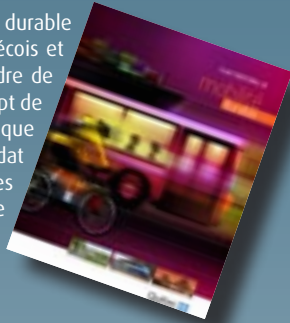
Plan territorial de mobilité durable de la Montérégie: **C'EST PARTI!**

Le 8 novembre dernier, Transports Québec conviait ses partenaires de la Montérégie à une consultation visant l'élaboration de la vision stratégique régionale de développement durable. La vision régionale de développement durable est une étape essentielle à l'élaboration du Plan territorial de mobilité durable (PTMD) de la Montérégie. L'évènement, organisé en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, a permis de rassembler 65 partenaires au Musée ferroviaire canadien de Saint-Constant. Lors de cette journée, les partenaires ont été appelés à réfléchir aux atouts de la région, aux valeurs qui devraient guider son développement, à la Montérégie idéale et aux défis qu'elle devra relever.

La démarche du Plan territorial de mobilité durable

L'élaboration de plans territoriaux de mobilité durable s'inscrit dans la volonté du gouvernement québécois et du ministère des Transports de se doter d'un cadre de gestion lui permettant de mieux intégrer le concept de développement durable dans ses activités. Chaque région administrative de la province a pour mandat d'élaborer un PTMD en collaboration avec ses partenaires. Il importe de préciser que le PTMD de la Montérégie sera complémentaire au PTMD de la région métropolitaine de Montréal, dont les travaux préparatoires ont également débutés.

En Montérégie, les directions territoriales de l'est et de l'ouest du Ministère travaillent conjointement à l'élaboration du PTMD pour la région depuis le printemps 2010. À l'étape d'élaboration de la vision stratégique régionale de développement durable, les deux directions ont choisi de convoquer leurs partenaires du milieu pour une consultation d'une journée. À partir de la vision régionale de développement durable, les directions montérégiennes élaboreront une vision de mobilité durable, un diagnostic de la région et une proposition de plan territorial de mobilité durable. Cette proposition de PTMD fera l'objet d'une seconde consultation auprès des partenaires du milieu, avant l'élaboration du plan final.



Un évènement éco-responsable et carboneutre

Dans l'organisation de cet évènement, Transports Québec a, avec l'aide du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, privilégié des options éco-responsables pour ce qui a trait aux communications, aux transports et aux repas servis, notamment en réduisant à la source la quantité de matières utilisées. Le Ministère a, entre autres, incité les participants à consulter les documents de réflexion en ligne plutôt que de les imprimer, à opter pour le covoiturage et à composter leurs restes de table lors de la consultation.

Ces mesures ont permis de réduire la quantité de gaz à effets de serre (GES) émis à 1,53 tonne. Pour compenser ces GES, Transports Québec s'est engagé à acheter des crédits de carbone, soit 22 arbres, lesquels seront plantés dans un projet québécois de reboisement.



Les participants du PTMD en pleine action!

Les emprises: une responsabilité mitoyenne

Il ne faut pas omettre qu'une emprise est forcément mitoyenne, puisqu'elle sépare deux propriétés, appartenant à deux propriétaires. Dans cette optique, il serait apprécié que, dans le cadre d'une demande destinée au ministère des Transports sur des études d'emprises, le partenaire achemine tous les documents pertinents pouvant accélérer le processus, tels que le certificat de localisation, le certificat d'arpentage, les descriptions techniques, etc. Soulignons qu'il est de la responsabilité du partenaire, généralement une municipalité, de produire les documents d'arpentage nécessaires à la révision d'une emprise routière sous la gestion du Ministère, lorsque la demande ne répond pas à un besoin de ce dernier. Votre collaboration sera appréciée pour toutes demandes de traitement à cet effet à l'avenir, afin d'éviter des délais inutiles.

Vive le temps d'hiver...

L'hiver québécois apporte inévitablement son lot de neige, et qui dit neige dit... déneigement. D'ici peu, de nombreux camions de déneigement et souffleuses arpenteront le réseau routier.

Les méthodes de travail sont évidemment tributaires du type de précipitation et des conditions météorologiques. Le niveau de service dépend également de la classification fonctionnelle des artères.

L'intervention de ces machines est primordiale pour la sécurité des usagers de la route. **Il va donc de soi que les automobilistes se doivent de respecter leur présence sur les routes, même si des délais au niveau de la circulation sont alors occasionnés.** Qui sait, cela pourrait peut-être sauver des vies.

D'autant plus, il est de la responsabilité du citoyen de positionner adéquatement les bacs à recyclage et sacs de poubelle sur le bord de la route, en dehors des accotements, de manière à ne pas obstruer le travail des opérateurs en déneigement et ainsi faciliter leur tâche. Sans oublier que le déneigement de son véhicule est une obligation; les contrevenants sont assujettis à des amendes. Vous êtes incités à informer vos populations respectives de ces précisions.



L'urbanisation des secteurs municipaux et la jonction du réseau

Avant de procéder au lotissement des terrains vacants et des accès routiers, les municipalités devraient étudier des stratégies qui permettront d'assurer la sécurité des futurs usagers et une meilleure fluidité. Dans certains cas, il serait privilégié de raccorder les accès à des axes collecteurs, plutôt que sur le réseau même du Ministère, particulièrement lorsqu'il est appréhendé que les nouvelles constructions engendreront un nouvel achalandage. Par exemple, il est peu recommandé de construire un accès à une installation publique sur le réseau ministériel lorsqu'il y a l'alternative de le faire via une artère collectrice. Cela pourrait permettre un meilleur contrôle de la circulation.

Rappelons également que le ministère des Transports exige un espacement minimal de 200 mètres entre les rues, entre autres pour permettre un meilleur aménagement et pour assurer la fluidité et la sécurité du réseau routier.

Vous pensez à un sujet sur le transport en Montérégie-Ouest qu'il serait pertinent de couvrir dans ce bulletin ?

Transmettez-nous vos idées en nous écrivant à notre adresse courriel.



La voie partagée

lavoiepartagee@mtq.gouv.qc.ca

180, boul. d'Anjou, bureau 200
Châteauguay (Québec) J6K 1C4

Téléphone: **450 698-3400**
Sans frais: **1 866 817-9848**
Télécopieur: 450 698-3452

Coordination: Claudia Goulet
Rédaction: Claudia Goulet
Révision linguistique: Caroline Léveillé
Production: Agence DoubleXpresso

Ce bulletin est imprimé sur du papier recyclé 100 % postconsommation.

